



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Eulalie

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE JEUDI, LE
7 SEPTEMBRE 2017, AU 739 DES BOULEAUX À SAINTE-EULALIE À 17H30.

Sont présents :

Monsieur André Demers, maire
Madame Françoise Vigneault, conseillère
Madame Andrée Brûlé, conseillère
Monsieur Steeve Raiche, conseiller
Monsieur Alain Désilets, conseiller
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller
Madame Marylène Fortier, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

2017-09-140 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Marylène Fortier
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

2017-09-141 : EMBAUCHE DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Eulalie doit combler le poste de direction générale et qu'à cet effet, elle a mandaté la firme Claude Grenier ressources humaines inc. afin de voir à combler ledit poste;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidats ont été reçus en entrevue et que madame Julie Gagnon est la candidate qui correspond au profil recherché pour le poste;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande l'embauche de madame Julie Gagnon au poste de directrice générale secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Madame Françoise Vigneault
et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le conseil

nomme immédiatement madame Julie Gagnon au poste de directrice générale secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Eulalie avec début de ses fonctions à plein temps le 25 septembre 2017;


autorise madame Françoise Vigneault, monsieur Alain Désilets et monsieur Steve St-Laurent à signer conjointement le contrat de travail avec madame Julie Gagnon avec l'ajout au point 5.1 après *pendant cette période probatoire*, la phrase suivante : *ainsi que pour la période du 25 septembre au 31 décembre 2017*, le reste du point 5.1 demeurant identique.

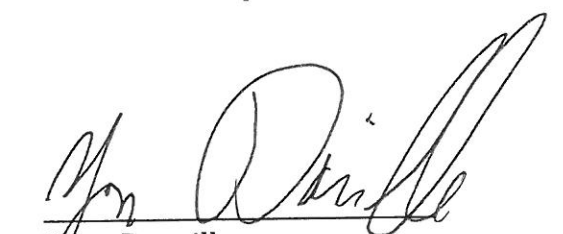
PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions de 30 minutes est accordée aux personnes présentes.

Levée de l'assemblée sur une proposition de Monsieur Alain Désilets à 17h50.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du *Code municipal*.


André DeMers
Maire


Yvon Douville
Directeur général secrétaire-trésorier